

COMMUNE DE SAINT ARMEL - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 JUILLET 2011

L'an deux mil onze le vingt deux juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT ARMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique PLAT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 juillet 2011

Présents : M. PLAT, Mme GUEDON, M. LEVESQUE, M. LE MENACH, Mme MARESCAUX, Mme VALIN, M. PONDARD, M. MOUROT, M. LE CLEZIO, M. JAMOIS.

Absents excusés : M. SOREL (pouvoir à M. PLAT)
Mme PALMER (pouvoir à M. LEVESQUE)

Absents : Mme SAINTOBIN, M. BERNARD

Secrétaire de séance : M. JAMOIS

Après lecture, le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande de rajout du point « Accès à la carrière de la Motte » à l'ordre du jour. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

2011-07-22/01 - Demande de garantie d'emprunt Bretagne Sud Habitat

M. Le Maire fait savoir que le financement du projet d'aménagement du Champ de Foire est notamment assuré par 2 emprunts contractés par Bretagne Sud Habitat :

- 1 emprunt PLUS d'un montant de 953 000 € sur 40 ans
- 1 emprunt PLAI d'un montant de 495 000 € sur 40 ans

Bretagne Sud Habitat sollicite, pour ces 2 emprunts, la garantie communale représentant 20 % du paiement des intérêts et du remboursement de ces 2 emprunts soit 289 000 €, en complément de celle accordée par le Conseil Général.

Une convention sera à signer entre la commune et l'Office Public de l'Habitat du Morbihan par laquelle il est convenu et arrêté ce qui suit :

La commune de SAINT ARMEL garantit les paiements des intérêts et le remboursement de la somme de 289 000 €, représentant 20 % d'un emprunt d'un montant de 953 000 € pour la construction de 12 logements P.L.U.S. et 20 % d'un emprunt de 495 000 € pour 7 logements P.L.A.I., à contracter par l'Office Public de l'Habitat du Morbihan en vue de procéder à la construction d'habitation à loyer modéré.

Si l'Office Public de l'Habitat du Morbihan ne se trouve pas en mesure de tenir ses engagements, la commune de Saint Armel prendra ses lieu et place et règlera le montant des annuités à concurrence de la défaillance de cet organisme, à titres d'avances remboursables.

Ces avances seront remboursées par l'Office Public de l'Habitat du Morbihan à la Commune. Il est bien entendu que ce remboursement ne pourra être effectué qu'autant qu'il ne mettra pas obstacle au service régulier des annuités qui resteraient encore dues aux établissements prêteurs. Ces avances ne porteront pas intérêt.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, donne son accord à cette demande de garantie communale pour les 2 emprunts contractés par Bretagne Sud Habitat et autorise le maire à signer la convention relative à cette garantie d'emprunt.

2011-07-22/02 - Point sur la micro crèche

M. le Maire rappelle que le projet de MICRO-CRECHE qui nous avait été présenté par Fanny BARDEAU et Laurence CHEVALIER a été confié à l'association IGLOO Cette association est spécialisée dans la mise en place de projet et gestion de service pour la Petite Enfance.

Nous avons reçu dernièrement sa directrice Valérie CHENOT qui nous a présenté le budget de fonctionnement.

L'analyse du cabinet CERISE a fait ressortir l'intérêt de ce projet sur le plan intercommunal dans la prise en charges des horaires atypiques (horaires d'ouverture élargis 6h30-21h30 et le samedi).

Selon les données financières actuelles, le budget prévisionnel annuel est de 192 282 €

Pour permettre le fonctionnement de cette structure, l'association doit vendre des places (ou des heures) à l'année, à des entreprises ou des collectivités.

L'estimation pour l'achat d'une place est de 9 348,04 €. En signant un contrat enfance jeunesse avec la CAF, nous pouvons ramener ce coût à 4 442,78 € à charge de la commune.

Il nous faudra donc déterminer le nombre de places à acquérir et inscrire la somme correspondante au budget 2012.

Le Maire a expliqué en réunion de bureau CCPR, l'intérêt des heures atypiques et de leur prise en charge par la CCPR sous réserve de pouvoir signer un contrat enfance jeunesse avec la CAF ce qui ramènerait le coût de la place à 7 733 € soit 3 866,50 € à charge de la commune

Madame CHENOT prendra contact avec Monsieur LABOVE pour étudier cette possibilité de prise en charge ainsi qu'avec les autres maires pour le financement d'autres places.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, donne son accord à l'engagement de la commune pour un an dans le cadre de l'action de l'aide sociale communale.

2011-07-22/03 - Rapport de la Commission d'évaluation des charges

Le Maire fait savoir que les membres de la commission d'évaluation des charges de la CCPR ont approuvé à l'unanimité l'ensemble des éléments financiers induits par le transfert des compétences. Ce rapport fait ressortir la somme de 7 993,33 € à charge de la commune de St Armel.

Le Conseil municipal, par 12 voix pour, approuve le rapport de la commission d'évaluation des charges de la CCPR.

2011-07-22/04 - Décision Modificative budgétaire Commune

M. le Maire précise que suite au vol avec effraction de la nuit du 12 au 13 décembre 2009 et à la décision de décharge de responsabilités des régisseurs, la Trésorerie de Sarzeau demande à la commune de bien vouloir établir le mandat suivant :

- Art 6718 « *autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion* » : 110,08 € correspondant à la somme volée,

Aucun crédit n'ayant été inscrit au chapitre 67 du budget primitif, la décision modificative suivante est nécessaire pour effectuer le mandat demandé :

- Art 6718 : + 111 € ;
- art 022(dépenses imprévues) : - 111 €

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, vote cette décision modificative budgétaire.

2011-07-22/05 - Décision Modificative budgétaire Mouillages

M. le Maire précise que suite au vol avec effraction de la nuit du 12 au 13 décembre 2009 et à la décision de décharge de responsabilités des régisseurs, la Trésorerie de Sarzeau demande à la commune de bien vouloir établir le mandat suivant :

- Art 6718 « *autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion* » : 55 € correspondant à la somme volée,

- D'autre part, nous avons voté un montant de 7 853,14 € en dépenses imprévues du budget primitif mouillages 2011. La Préfecture précise que le montant des dépenses imprévues ne peut pas dépasser 7,5% des dépenses générales.

La décision modificative suivante est nécessaire pour intégrer ces modifications au budget mouillages:

- Art 6718 : + 55 € ;
- Art 61558 : + 4 000 €
- art 022(dépenses imprévues) : - 4 055 €

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, vote cette décision modificative budgétaire.

2011-07-22/06 - Versement Subvention Mouillages à la commune

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget des Mouillages, il avait été budgétisé la somme de 2 500 € pour les subventions. Le cout de la Semaine du Golfe pour la mairie se chiffre à 6 366,87 €. L'association Semaine du Golfe verse une subvention de 3 000 €. Il reste à charge de la commune 3 366,87 €. et propose que le budget Mouillages participe à hauteur de 2 000 €.

2011-22-07/07 - Tarifs cantine et garderie année scolaire 2011-2012

• Renouvellement de la convention,

Mme GUEDON fait savoir que la convention de partenariat de production et livraison des repas de la cantine scolaire passée entre la commune de SARZEAU et celle de SAINT ARMEL sera renouvelée en août 2011.

La commune de SARZEAU par délibération en date du 27 juin 2011 a porté la participation de la commune de SAINT ARMEL au coût de fonctionnement de ce service à **0.73 €** par repas au lieu de 0.72 €, ce qui fait une augmentation de 1.4 %.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, autorise le maire à signer cette nouvelle convention avec la mairie de Sarzeau pour la production et la livraison des repas de la cantine scolaire.

La commune de SARZEAU par délibération en date du 27 juin 2011 a porté la participation de la commune de SAINT ARMEL au coût de fonctionnement de ce service à **0.73 €** par repas au lieu de 0.72 €, ce qui fait une augmentation de 1.4 %.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, autorise le maire à signer cette nouvelle convention avec la mairie de Sarzeau pour la production et la livraison des repas de la cantine scolaire.

- **Tarifs cantine**

Mme GUEDON rappelle que les tarifs des repas servis à la cantine sont fixés en fonction du marché de restauration scolaire signé par la commune de SARZEAU avec la Sté ANSAMBLE, dans lequel est intégré le service rendu à SAINT ARMEL.

Cette année il y a une nouvelle consultation imposant la fourniture d'un repas bio par semaine.. La société ANSAMBLE a été retenue. Les tarifs des repas maternelle et primaire ont augmenté de 0,10 € soit environ 5% d'augmentation.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, décide une augmentation de 3 % des tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée 2011-2012 applicables à compter du 22 août 2011 soit :

- QF 4 : 3,44 € le repas
- QF 3 : 3,02 € le repas
- QF 2 : 2,66 € le repas
- QF 1 : 2,39 € le repas

- **Tarifs garderie**

Mme GUEDON rappelle les tarifs actuels de la garderie scolaire.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, décide une augmentation de 3 % des tarifs de la garderie scolaire pour la rentrée 2011-2012 applicables à compter du 22 août 2011 soit :

- QF 4 : 25,67 € la carte de 30 demi-heures
- QF 3 : 22,28 € la carte de 30 demi-heures
- QF 2 : 21,10 € la carte de 30 demi-heures
- QF 1 : 19,94 € la carte de 30 demi-heures

Le tarif de la demi-heure de garderie sans carte est fixé à 1,65 €.

21H30 : départ d' Agnès VALIN

2011-22-07/08 - Demande de subvention mobilier domicile partagé

Mme GUEDON explique qu'afin de pouvoir obtenir une subvention pour l'équipement en mobilier du domicile partagé nous devons inscrire le montant estimé de cet équipement au programme subventionné du Conseil Général. Nous avons consulté plusieurs fournisseurs pour le mobilier et l'équipement ainsi que 3 cuisinistes.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, sollicite l'octroi d'une subvention départementale pour l'équipement des parties communes et l'équipement individuel adapté à la dépendance estimé à 45 000 €.

2011-07-22/09 - Demande de subvention association « nouvelle vie »

M. le Maire informe que l'association Nouvelle Vie dont le siège est à Arzon apporte une aide aux personnes souffrant de maladie liée à l'alcool et nous a adressé une demande de subvention pour son fonctionnement.

Le conseil Municipal, par 11 voix pour, décide d'attribuer une subvention de 60 € à cette association.

2011-07-22/10 – Etude RODU

M le Maire fait savoir que depuis la délibération en date du 25 septembre 2010 demandant l'inscription des travaux de réhabilitation du Rodu de Tascon au programme subventionné du Conseil Général, du Conseil régional et de l'Etat, plusieurs réunions ou échanges de courrier ont eu lieu avec les services de l'Etat.

Il en ressort au vu de la situation particulière du Rodu situé sur le domaine public maritime, qu'une étude de faisabilité doit être réalisée. Cette étude serait financée par l'Etat, la DDTM et la commune pour les sommes respectives de 9 950 €, 4 920 € et 8 325 € HT.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, décide de lancer l'étude et de désigner l'Etat/DDTM comme coordonnateur du marché.

2011-07-22/11 – Accès carrière de la Motte

M. le Maire présente le tracé retenu par la CCPR et présenté aux propriétaires pour l'accès à la carrière de la Motte. Il propose afin d'éviter d'élargir les chemins d'exploitation et afin de réduire au strict nécessaire l'emprise sur les terrains que les camions puissent revenir par une voie de sortie à partir de la RD 20 en direction de Surzur. Il n'y aura aucune possibilité de prendre cet accès en tournant à gauche, sous réserve de l'acceptation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, donne son accord à cette proposition de desserte de la carrière de la Motte.

Retour de Agnès VALIN.

2011-07-22/12 - Travaux de voirie Rte du Pusmen

M. le Maire informe que 5 entreprises ont été consultées pour la réfection de la Route du Pusmen. Après examen des propositions, le devis le moins disant est celui d'EUROVIA.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, donne son accord à la proposition d'EUROVIA s'élevant à 36 036,68 € TTC.

2011-07-22/13 - Achat de terrain communal par Melle Jouan et M. Le Dantec

M. le Maire indique que la proposition de vendre une partie (la partie longeant la parcelle ZI n° 60) de la parcelle cadastrée section ZI n° 61 au tarif de 90 € le m² avec frais de bornage à leur charge adressée à Melle JOUAN et M. LE DANTEC a été acceptée par les intéressés. M. Le Ménach ne participe pas au vote de ce point, pour raisons familiales.

Le Conseil Municipal, par 11 voix, décide de vendre la partie du terrain cadastré section ZI n° 61 au prix de 90 € le m², frais de bornage en sus à leur charge, et autorise le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette vente.

2011-07-22/14 - Nom des rues du champ de foire

M. le Maire précise qu'afin de définir plus précisément les adresses des logements locatifs sociaux, il est nécessaire de dénommer les rues créées pour l'aménagement du Champ de Foire et propose d'utiliser le nom des petites îles Arméloises : Ile Trohennec et Ile Enezy. La rue centrale sera dénommée « Rue Trohennec » et celle proche du bâtiment communal « Rue Enezy ».

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, donne son accord à cette proposition de noms de rues pour le Champ de Foire.

2011-07-22/15 - Nom de la salle de l'ancienne mairie

M. le Maire propose de donner le nom d'une autre île Améloise « Ile Quistinic » à la salle de l'ancienne mairie. Elle sera dénommée salle Quistinic

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour donne son accord à cette proposition de nom pour l'ancienne mairie.

2011-07-22/16 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

M. le Maire rappelle que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a prévu dans son article 35 l'élaboration d'un schéma de coopération intercommunale (SDCI). Ce schéma est un document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département.

Il vise les objectifs suivants :

- la couverture intégrale du département par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- la rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.

Vous trouverez ci-joint pour information le tableau synthétique des propositions de modification concernant le rattachement de communes à un EPCI à fiscalité propre, la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre, la diminution nombre des syndicats avant juin 2013.

Comme indiqué sur ce document, le Pays de Vannes est concerné par la proposition 6 soit : aucun rapprochement sur son territoire avant juin 2013.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil Municipal dont le résultat est : 8 abstentions et 4 voix pour.

Départ de M. Le Ménach à 22H40.

2011-07-22/17 - Dissolution du Syndicat Mixte de développement touristique du pays de la Baie Rhuys-Vilaine

M. le Maire informe que dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale il est prévu la dissolution du Syndicat Mixte de développement touristique du Pays de la baie Rhuys-Vilaine. Les structures susceptibles de reprendre les compétences sont ARC Sud Bretagne et/ou Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette proposition de dissolution.

En raison de l'absence d'argumentaire présenté par l'Etat sur la pertinence de la dissolution du Syndicat mixte de développement touristique du Pays de la Baie Rhuys Vilaine et de l'absence de débat préalable et en raison du rôle dédié à chaque conseil municipal dans le processus de prise de décision, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre cette proposition de dissolution.

2011-07-22/18 - Dissolution du SIAH

M. Le Maire rappelle que par délibération en date du le Conseil Municipal, a donné son accord à la dissolution du SIAH. Nous devons délibérer à nouveau, suite au vote du compte administratif 2010, sur les modalités de répartition exacte de l'excédent de 8 963,49 € par commune. La part de cet excédent qui sera reversé à notre commune s'élève à 416,80 €.

Il vous est proposé de:

1. émettre un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des cours d'eau des bassins versants de l'Est du Golfe (S.I.A.H.) ;
2. approuver la répartition suivante du résultat excédentaire de 8 963,49 € entre les communes adhérentes :

Commune	Total 1 ^{ère} - 21 ^{ème} tranche	Pourcentage de fonctionnement	Calcul reversement excédent aux communes
Ambon	177 686,98 €	12,83%	1 150,02 €
Berric	178 121,48 €	12,86%	1 152,70 €
La Trinité Surzur	129 588,31 €	9,36%	838,98 €
Lauzach	123 645,54 €	8,93%	800,44 €
Le Hézo	104 683,85 €	7,56%	677,64 €
Noyalo	93 539,65 €	6,75%	605,04 €
Saint-Armel	64 437,13 €	4,65%	416,80 €
Sulniac	92 844,99 €	6,71%	601,45 €
Surzur	254 893,52 €	18,41%	1 650,18 €
Theix	165 358,12 €	11,94%	1 070,24 €
TOTAL =	1 384 799,57 €	100,00%	8 963,49 €

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, donne son accord aux propositions ci dessus.

2011-07-22/19 - Location salle pour les réunions des partis politiques

M. le Maire fait savoir que la mairie est sollicitée par les partis politiques pour le prêt de la salle Marie Le Franc pour l'organisation de réunion et que el conseil municipal doit délibérer sur les modalités de ce prêt.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, décide de fixer à 75 € le tarif d'une journée de location de la salle Marie Le Franc pour les réunions des partis politiques sauf s'il s'agit de réunion préélectorale.

Questions diverses

- invitation réunion PLU de l'Ile aux Moines
- visite du préfet
- mise en zone 30 du village de Lasné,
- arrêt de bus au niveau du Vandour ; le conseil municipal est favorable au maintien de ces arrêts de bus et demande l'officialisation.

Séance levée à 23H45.